



Les Pennes-Mirabeau
une ville au pluriel

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 septembre 2026

144x26

REMBOURSEMENT SUITE AU SINISTRE DU 20 MAI 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 1^{er} septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, MANIVET Valérie, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, KERBART Magali, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, KAROUTCHI Aimé, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. SCAMARONI Michel, Adjoint

M. SCOGNAMIGLIO Ambre, Conseillère Municipale

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de pouvoirs : 2

REMBOURSEMENT SUITE AU SINISTRE
DU 20 mai 2026

Considérant que la responsabilité de la collectivité est susceptible d'être engagée à l'égard des usagers dans le cadre de l'exercice de ses compétences ;

Considérant que le véhicule de Madame Laura GALMARD a été endommagé par un nid-de-poule situé sur l'avenue Victor Mellan à Plan-de-Campagne (13170), le 20 mai 2026 ;

Considérant que le montant de la franchise « Responsabilité civile » de la commune est supérieur au montant du sinistre ;

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de procéder au règlement de la somme de 45,49 € à Madame Laura GALMARD au titre du préjudice subi.

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la cité en date du 31 août 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'indemnisation de la somme de 45,49€ à Mme Laura GALMARD, correspondant au remboursement de la réparation du pneu endommagé consécutif au sinistre du 20 mai 2026.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

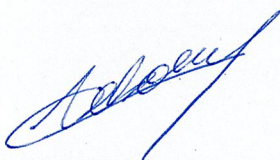
POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF



LE MAIRE
ROMANAMARO

